Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(PLOUGUERNEVEL)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2025

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SDAEP22

Document établi le 27 mai 2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

Rapport annuel
EXERCICE
2025

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 4
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
  - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 10**
  - QUALITE DE L'EAU 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU 12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 14
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 15**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 15

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2025, 5 services :
- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + commune de Gouarec depuis le 1er mai 2021, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

Le présent rapport concerne uniquement le service : PLOUGUERNEVEL.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLOUGUERNEVEL.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 655 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2020	Transfert de compétence de la commune de Plouguernevel vers le SM Kreiz Breizh Argoat.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil

Rapport annuel
EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Captage Le Quinquis PLOUGUERNEVEL Prélèvement en nappe souterraine	11	116 809	101 650	-12,98 %
Total des prélèvements [m³]		**116 809**	**101 650**	**-12,98 %**

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	39 737	24 065
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ROSTRENEN	5 525	4 724

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Station Le Quinquis PLOUGUERNEVEL Traitement complet	200	106 213	97 012	-8,66 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation
Ressources propres	106 213	97 012	-8,66 %
Importations	45 262	28 789	-36,39 %
Total général	**151 475**	***125 801***	**-16,95 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	917	919	+0,22 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	41	37	-9,76%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	**959**	**957**	**-0,21 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	106 213	97 012	-8,66 %
Volume importé	45 262	28 789	-36,39 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	**151 475**	**125 801**	-16,95 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	46 450	50 717	+9,19 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	29 735	31 725	+6,69%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	38 901	16 519	-57,54 %
Volume total vendu aux abonnés	**115 086**	**98 961**	**-14,01 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 55 m³ par an. Elle était de 51 m³ en 2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

LONGUEUR DU RESEAU

	2024	2025	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	86,7	86,7	+0,03 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

LE PRIX DE L'EAU

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,65	49,11	+3,06 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	47,65	49,11	+3,06 %
	Abonnement diam 80 mm	47,65	49,11	+3,06 %
	Abonnement diam 100 mm	47,65	49,11	+3,06 %
	Abonnement diam 150 mm	47,65	49,11	+3,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	0,623	0,642	+3,05 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 100 m³)	0,992	1,022	+3,02 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	0,747	0,770	+3,08 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,574	0,592	+3,14 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,574	0,592	+3,14 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	0,519	0,535	+3,08 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	0,519	0,535	+3,08 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	0,519	0,535	+3,08 %
	N° 9 (20 001 à 100 000 m³)	0,519	0,535	+3,08 %
	N° 10 (au-delà de 100 000 m³)	0,519	0,535	+3,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	52,47	55,57	+5,91 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	738,47	787,01	+6,57 %
	Abonnement diam 80 mm	1238,47	1737,01	+40,25 %
	Abonnement diam 100 mm	2138,47	3137,01	+46,69 %
	Abonnement diam 150 mm	4938,47	6137,01	+24,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	1,003	1,0587	+5,55 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 100 m³)	0,634	0,6787	+7,05 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	0,879	0,9307	+5,88 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,950	1,1087	+16,71 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,800	1,1087	+38,59 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	0,855	1,1657	+36,34 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	0,855	1,1657	+36,34 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	0,855	1,1657	+36,34 %
	N° 9 (20 001 à 100 000 m³)	0,855	1,1657	+36,34 %
	N° 10 (au-delà de 100 000 m³)	0,855	1,1657	+36,34 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,035	+75,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,016	0,016	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

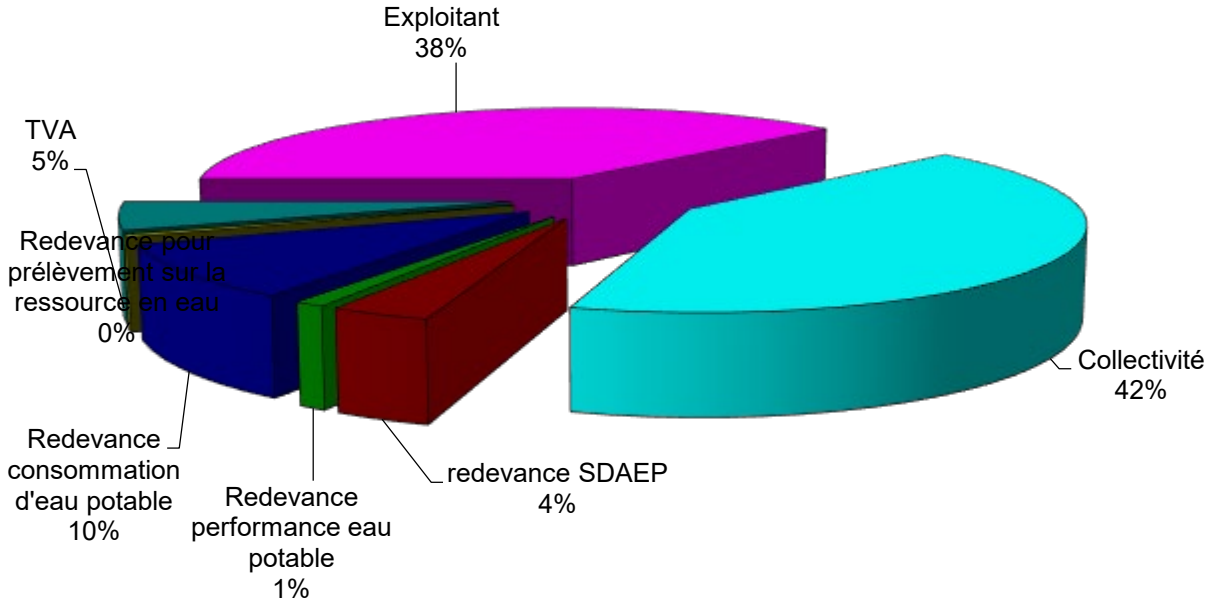
	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Exploitant	143,34	147,71	+3,05 %
Collectivité	151,90	161,05	+6,02 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	4,20	+75,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,92	1,92	0,00 %
TVA	19,42	20,19	+3,96 %
Total [€ TTC]	**372,46**	**387,35**	**+4,00 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,58 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,23 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0032 €/l

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Répartition au 1er janvier 2026



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	135 569,75 €	135 900,93 €	+0,24 %
dont abonnements	52 700,42 €	52 476,88 €	-0,42 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 662,54 €		
Total recettes de vente d'eau	134 907,21 €	135 900,93 €	+0,74 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	19 952,57 €	52 600,48 €	
Total des recettes	154 859,78 €	188 501,41 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	104 448,94 €	108 861,06 €	+4,22 %
dont abonnements	39 043,33 €	45 734,26 €	+17,14 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 360,01 €		
Total recettes de vente d'eau	104 088,93 €	108 861,06 €	+4,58 %

DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2024	2025	Variation
Dépenses de volume importé	25 282,00 €	24 524,01 €	-3,00 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	20	1	95 %	Metolachlore

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

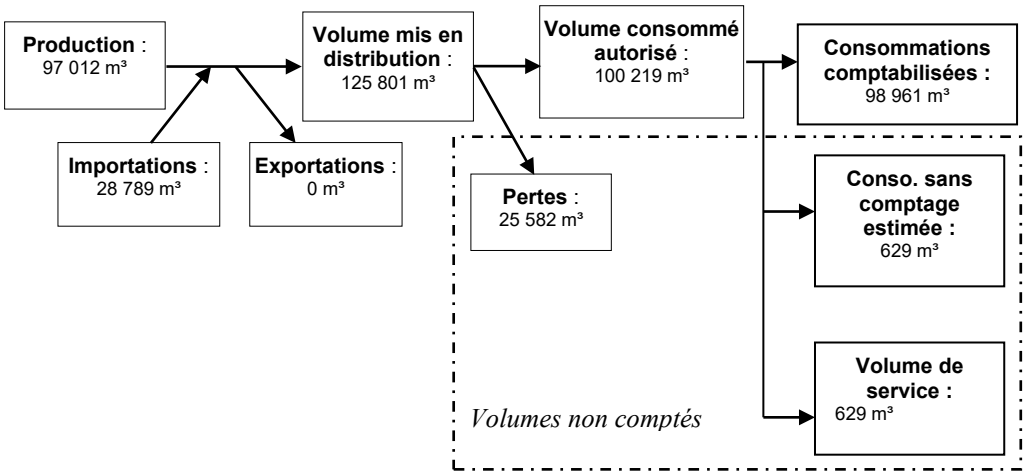
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**120**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 629 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 629 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	76,2 %	72,0 %	73,2 %	77,0 %	79,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,2	1,1	1,2	0,8

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,1	1,1	1,1	0,8

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,9	2,9	3,0	3,7	3,2
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,275	0	0,213

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Création d'un débitmètre avec coffret déporté, Route de Lonchou	916 €
Création d'un débitmètre avec coffret déporté, rue Emile Bouetard	6 266 €
Renouvellement de réseaux, Lotissement Park Toul, MBC, 213 ml	45 206 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) = 164 875 € HT au global Réalisé = 74 331,31 € en 2025	

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	214 887,47 €	195 346,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	21 923,98 €	18 621,96 €
dont en intérêts	2 383,54 €	2 300,84 €
dont en capital	19 540,44 €	16 321,12 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	61 034,67 €	61 034,65 €	47 102,89 €	20 571,80 €	40 589,41 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) = 164 875 € HT au global (suite)	

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200086841-20260929-CS_24_09_2026_3-DE

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2024	2025
montants des abandons de créance	125,00 €	139,00 €